

Rapport moral assemblée générale 2007

Syndicat national des médecins de PMI

Christine Bellas Cabane

L'année syndicale qui s'achève a marqué un tournant important dans notre vie militante. Lors de la dernière assemblée générale, nous vous avons fait part de la pétition « pas de 0 de conduite » en réponse à l'expertise Inserm sur « le trouble des conduites chez l'enfant » qu'avec d'autres, le syndicat avait lancée. A l'origine, co-signé par trente personnes, ce texte, validé maintenant par près de 200 000 signataires, est devenu l'emblème d'un mouvement dont l'ampleur et les retombées nous surprennent encore.

Le 17 juin 2006, le collectif a organisé un colloque à Paris qui a réuni professionnels, parents et citoyens autour des mêmes préoccupations. Au nom de la prévention, allait-on laisser stigmatiser les enfants, instrumentaliser nos ressources et nos métiers à des fins sécuritaires ? Ce jour même, nous avons pu annoncer que le ministre de l'intérieur retirait de son projet de prévention contre la délinquance l'article 11 préconisant le repérage et le dépistage précoce des enfants.

Deux livres sont sortis « Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3ans » aux éditions Erès ainsi que les actes du colloque publiés par la Société française de santé publique.

Le 14 Novembre 2006, à la suite du colloque organisé par l'INSERM à la demande du ministre de la santé, l'institut qui avait publié le fameux rapport, a fait amende honorable en reconnaissant qu'il était important que les démarches de prévention soient fondées sur l'approche globale de l'enfant, considéré comme un être singulier dans un environnement particulier et se gardent de toute dérives prédictives. L'établissement d'un lien de cause à effet entre un comportement précoce et des actes délictueux à l'adolescence a été clairement dénoncé. Désormais les expertises devraient rendre compte des expériences de terrain et intégrer l'apport des sciences humaines et non simplement de la revue de la littérature internationale en épidémiologie.

Enfin, plus récemment, le 6 Février 2007, le Comité consultatif national d'éthique, saisi en avril dernier par notre collectif, a rendu un avis dans lequel les fondements scientifiques et méthodologiques du rapport sont remis en cause. Par ailleurs, la dérive prédictive de la démarche de prévention proposée dans le rapport est clairement dénoncée. Enfin, cet avis précise les dangers d'instrumentalisation de telles théories.

Heureux de ces succès et de cette reconnaissance nous sommes néanmoins conscients de leur caractère exceptionnel et limité. En clair, c'est une victoire sur laquelle nous ne devons pas nous reposer. Partout les démarches fondées sur la rentabilité et la maîtrise des

comportements des populations comme celles des professionnels, prennent le pas sur les postures de prévention que nous défendons. Dans la loi de la protection de l'enfance, l'entretien du 4^{ème} mois qui devait être systématiquement proposé devient un « entretien psycho social systématique » ; l'article 5 du projet de loi sur la prévention contre la délinquance, selon lequel « en cas d'aggravation des difficultés sociales, éducatives ou matérielles » les professionnels doivent en référer aux maires des communes, a été validé par le Conseil constitutionnel. Il est désormais inscrit dans la loi au titre de l'article 8 ; ici ou là des départements préconisent l'utilisation de grilles sur le comportement des enfants à faire remplir par les enseignants et les équipes PMI ; un nouveau rapport Inserm sur les troubles des apprentissages vient de sortir avec des données plus que discutables.

Nous avons du pain sur la planche et notre action continue. Nous nous sommes engagés sur le dossier de l'entretien du 4^{ème} mois, sur le nouveau rapport concernant les troubles des apprentissages. Des contacts avec le Québec, la Suisse et l'Italie nous font espérer un élargissement de notre mouvement.

Mais nous sommes très soucieux de ne pas rester dans une posture de défense critique. Nous appuyant sur toutes ces nouvelles forces, nous voulons réfléchir avec des généticiens, des neurobiologistes, des psychanalystes, anthropologues, sociologues, enseignants... au devenir de la prévention. Quelles sont les nouvelles connaissances à prendre en compte, quels écueils sont à éviter, comment améliorer nos démarches, la prise en charge des enfants ? Une rencontre devrait avoir lieu en Septembre 2007.

Nous pensons qu'il est important de poursuivre cette grande aventure dans laquelle le syndicat s'est engagé.

Nous avons également été présents dans plusieurs mouvements au nom de la défense des libertés. Pierre Suesser vous parlera de la lutte autour « du numéro de sécu », Bruno Percebois de notre participation au collectif unitaire contre le projet de loi de prévention de la délinquance et Marie Carlados de notre engagement auprès des familles et des enfants « sans-papiers ».

Mais notre action ne s'est pas résumée à ces « grandes causes ». Nous sommes également intervenus pour amender le projet de loi sur la protection de l'enfance, en demandant qu'il soit bien précisé que le médecin chef du service de PMI soit responsable des missions de PMI (et non uniquement le président du conseil général). Malheureusement, nous n'avons pas été entendus et l'article non amendé laisse un flou dans lequel certains départements risquent de s'engager (cf. annexe du texte d'orientation)

Par ailleurs, de nombreux membres du bureau se sont engagés dans des groupes de travail (décret ass. mat., travail sur les modes de garde, groupes de travail sur la prévention, sur la formation, périnatalité, etc.) Ils vous en feront part.

Il est important, à ce moment de réfléchir à notre présence aux groupes de travail. Dans certains, nous sentons notre présence utile et nous avons l'impression de faire avancer les choses. Dans d'autres, nous avons l'impression de servir d'alibi, d'être instrumentalisés. Les rapports définitifs ne rendent pas toujours compte des divergences et nous nous trouvons cités dans des textes que nous n'avons pas validés.

Nous avons également rencontré des représentants de l'IGAS peu avant la finalisation de leur rapport sur la PMI. Nous voulions leur faire part de nos préoccupations sur un certain nombre de sujets (approches de prévention, organisation des services, normes, instance nationale,

problèmes statutaires, etc.) Les préconisations finales reprennent certaines de nos positions et en infirment d'autres. (cf. texte d'orientation)

Nous devons nous préparer à défendre l'éthique de notre travail et l'orientation de nos pratiques, mais aussi notre statut de médecins territoriaux, (titulaires, contractuels et ~~surtout~~ vacataires), l'organisation de nos services sous la responsabilité d'un médecin et les moyens nécessaires à l'exercice de nos missions.

Ces derniers points tissent pour l'année à venir les bases de nos futures actions. Conscients des enjeux de société que représentent les actions de prévention, nous ne voulons pas rester étrangers à ce débat qui nous concerne au plus haut point, comme professionnels et comme citoyens. Cependant, il est important de ne pas délaissier pour autant notre mission syndicale de défense des intérêts des médecins de PMI. Pour cette raison, nous vous proposons cette année de renforcer notre action sur les statuts, les salaires, primes, les retraites et la formation. Nous sommes las d'être promenés de ministère en ministère, de promesses en promesses, sans qu'aucune de nos demandes aboutisse. Il est temps de réfléchir aux moyens de pression et d'action à mettre en œuvre pour que les choses changent. Si nous restons trop attentatistes, rien ne peut se passer.

Désirant allier tout au long de cette future année, préoccupations éthiques et professionnelles et actions sur nos conditions de travail, nous avons imaginé un colloque sur le thème « *L'élu, le directeur et le docteur* » *Logiques politiques, administratives, et professionnelles, quelles rencontres ?*

Pour nous c'est une façon d'interroger les modes de pensée, les cultures et les formations, les contraintes de chacun, mais aussi d'essayer de trouver des points de convergences, des objectifs communs dans le but d'instaurer un dialogue propice à l'amélioration de nos actions en direction des familles et des enfants.

Notre précédent colloque sur « La prévention dans tous ses états/débats » a été un succès avec un nombre d'inscrits plus que satisfaisant et des intervenants de grande qualité. Espérons que nous saurons également mener ce projet à bien.

Nous allons vous demander de discuter le texte d'orientation, de le voter. Ce vote va engager clairement le syndicat dans les directions qui seront validées par l'assemblée générale. C'est un préalable important, nécessaire mais pas suffisant.

Le reste nous appartient, à nous (membres du bureau et du comité de coordination) et à vous. Cette année, j'ai envie de dire, surtout à vous. En effet, le syndicat est maintenant largement reconnu comme une instance importante à prendre en compte en matière de PMI, mais aussi plus largement sur tout ce qui touche la prévention et la petite enfance. Nous sommes sollicités à plusieurs endroits. Si nous voulons remplir les objectifs votés, nous devons absolument être plus nombreux. Nous avons besoin de nouvelles forces, de nouvelles intelligences, de nouveaux apports. Il en va de l'avenir de notre organisation. Si vous pensez qu'elle est utile, qu'elle est en capacité de représenter les médecins de PMI, c'est le moment de vous engager car il est important que de nouveaux membres viennent à nos côtés, dès maintenant, pour préparer la relève.

Cette année, j'avais décidé après 7ans, de remettre mon mandat de présidente. Après de multiples discussions nous nous sommes plutôt orientés vers une co-présidence à trois avec deux autres membres du bureau. Si cela s'avère nécessaire, je veux bien rester dans cette configuration que nous soumettons à votre approbation. Mais cela n'aura qu'un temps. Nous

faisons un appel solennel à tous ceux-celles qui hésitent à venir nous rejoindre. Qu'ils-elles se rassurent, s'engager ne signifie pas s'enfermer. Il s'agit d'abord de participer à quelques réunions, ensuite si vous le souhaitez, de prendre un dossier en charge avec d'autres membres plus anciens. Il s'agit de prendre une place d'acteur parmi nous et avec nous, pour que la transmission des valeurs et des savoirs faire du syndicat soit assurée mais aussi pour que ses capacités de création soient renouvelées.

Je voulais conclure en vous rappelant que pour moi, toutes ces années passées au syndicat ont été des années riches de sens, de rencontres, d'intelligence, de réassurance. Je veux ici remercier tous ceux et celles qui les ont accompagnées avec amitié et convivialité, et vous souhaite de trouver dans cet engagement autant de soutien et de réconfort.

Arles, le 10 Mars 2007